



Place du Belvédère

N° APPARTEMENT	TYPE	NIVEAU
1313	5 pièces	R+1

Entrée	8.0 m <sup>2</sup>
Cuisine	8.7 m <sup>2</sup>
Séjour	45.9 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.8 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10.0 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10.1 m <sup>2</sup>
Chambre 4	10.4 m <sup>2</sup>
SDB	5.6 m <sup>2</sup>
SDE	2.0 m <sup>2</sup>
WC 1	1.6 m <sup>2</sup>
WC 2	2.2 m <sup>2</sup>
Buand.	1.2 m <sup>2</sup>
Dgt	13.5 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE</b>	<b>132.0 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	52.3 m <sup>2</sup>
Balcon	2.3 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL ESPACES ANNEXES</b>	<b>54.6 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

LV Lave Vaiselle	⊗ Faux-plafond, soffite	⊗ LL PC 16A+T spécialisée (LL=Lave-linge, F=Four)
LL Lave Linge	⊗ Inter. simple allumage	⊗ LV Lave-vaisselle, F=Four
CUI Plaque + four	⊗ Inter. simple allumage lumineux	⊗ 16A Sortie de câble 16A+T
EV Evier	⊗ Inter. va et vient	⊗ 32A Sortie de câble 32A+T
CONG Congélateur	⊗ Inter. va et vient lumineux	⊗ Prise RJ45 (téléphone)
FR Réfrigérateur	⊗ Bouton poussoir	⊗ Prise télévision coaxiale
PL Placard	⊗ Bouton poussoir lumineux	⊗ Sonnette
CF Châssis fixe	⊗ Socle DSL + douille DSL	⊗ Vidéophone logement
PF Porte fenêtre	⊗ Luminaire étanche en saillie	⊗ GTL (tableau électrique)
F Fenêtre	⊗ Radiateur	⊗ Commande VR
ST Store	⊗ Attente électrique	⊗ Sèche serviette
VC Volet coulissant	⊗ PC 16A+T	⊗ Robinet de puisage
GC Garde-corps ht 1m mini	⊗ PC 16A+T commandée	⊗ Thermostat d'ambiance
---	⊗ PC 16A+T étanche saillie	⊗ Ballon ECS
---	⊗ PC 16A+T hauteur 1.30m au-dessus du sol fini	⊗ Module thermique



Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 256cm

0	Echelle	4m	Date	Indice : 0
			25 juillet 2018	

Les emplacements des radiateurs sont des emplacements souhaités, leur quantité sera déterminée par l'étude de puissance. Les cotes et les surfaces, ainsi que l'emplacement des gaines et soffites, sont mentionnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de varier selon les impératifs techniques ou administratifs. Les logements ne peuvent faire l'objet de modifications qui auraient pour conséquence de les rendre non conformes à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées.